## **COM(2025) 466 final LIMITE**

## ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 septembre 2025 Enregistré à la Présidence du Sénat le 11 septembre 2025

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité spécialisé chargé du transport routier institué par l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part, en ce qui concerne une liste commune des infractions graves susceptibles d'aboutir à la perte de l'honorabilité

E 19955

## Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.